

CONSEIL MUNICIPAL du 24 avril 2018

COMPTE-RENDU

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Alain LALOUETTE et Madame Sophie RUELLET qui avaient respectivement remis pouvoir à Monsieur Christian POURRIER et Monsieur Alain LESCOUET

Absents Excusés : Monsieur Michael BLONDELLE, Monsieur Christian FOLLIET, Monsieur Bertrand LEBEAU, Madame Snéjana MILOSAVLJEVIC et Madame Marie-José SIWECK

Secrétaire : Madame Evelyne QUENTIN

Le Conseil Municipal a délibéré sur les affaires suivantes :

Servitude de vue pour le projet immobilier de la rue Jean-Jaurès

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc SENÉ

Par délibération en date du 07 novembre 2017, le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la cession des parcelles AL 28, AL 29, AL 254 et AL 255, situées rue Pasteur, rue Jean Jaurès et rue Jules Guillochin, au profit de la société RM IMMO pour la réalisation d'un projet immobilier d'une quarantaine de logements.

L'architecture du bâtiment envisagé prévoit la présence de différentes fenêtres sur la limite séparative entre les parcelles AL29 et AL31, la parcelle AL 31 accueillant le jardin existant entre la rue Pasteur et la rue Jules Guillochin.

Le code civil prévoit des distances minimales entre l'ouverture et la limite de la propriété voisine (60 cm en vue oblique et 1,90 m en vue droite). Il est toutefois possible de déroger à ces règles s'il y a accord entre les voisins. Afin d'entériner cet accord, il convient alors d'établir une convention entre voisins, autorisant à créer des ouvertures à une distance inférieure à la distance légale et créant ainsi une servitude de vue.

Aussi, le conseil municipal a été invité à délibérer et à décider d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de servitude de vue avec la société RM IMMO, dans le cadre de la cession des terrains à son profit et à lancer toutes les démarches administratives nécessaires à son établissement.

Adopté à l'unanimité

Aide au ravalement de façade

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc SENÉ

Par délibération du 30/01/1998, le Conseil Municipal a adopté le principe de sa participation au financement des travaux de ravalement de façade entrepris par des particuliers.

Le Conseil Municipal a été invité à bien vouloir délibérer sur la demande présentée par :

- Monsieur RIQUET Alain, propriétaire de la maison sise 40, rue Morvan LEBESQUE à Saint-Brice-Courcelles.

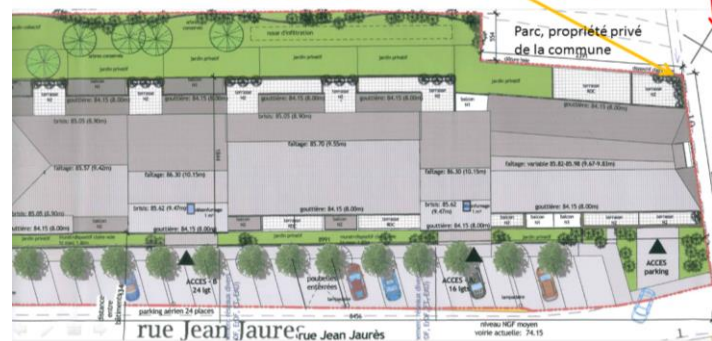
Adopté à l'unanimité

Création d'un poste de brigadier-chef principal

Rapporteur : Monsieur Alain LESCOUET

Il est envisagé de nommer, sur le grade de brigadier-chef principal, un gardien-brigadier de police municipale promouvable à ce nouveau grade. Ce poste n'étant pas prévu au tableau des emplois de la commune, le conseil municipal a été invité à le créer, à temps plein, à compter du 1^{er} mai 2018.

Adopté par dix-sept (17) voix POUR et une (1) ABSTENTION (Madame Séverine HENRY)



Subvention de fonctionnement 2018 pour diverses associations

Rapporteur : Monsieur Alain LESCOUET

La commune a été sollicitée par deux associations, la Prévention Routière et la Société d'horticulture de l'arrondissement de Reims pour le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018. Ces demandes n'ont pu être intégrées dans le cadre des subventions attribuées lors du vote du budget.

Aussi le conseil municipal a été invité à délibérer et à décider d'attribuer :

- Une subvention de fonctionnement de 80 € pour la Prévention Routière pour l'année 2018 ;
- Une subvention de fonctionnement de 250 € pour la Société d'horticulture de l'arrondissement de Reims pour l'année 2018.

Il s'agit ici de reconduire les montants habituellement versés les années précédentes. Les crédits sont disponibles au budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité

Subvention de fonctionnement 2018 au Foyer Pour Tous Centre Social Educatif et Culturel

Rapporteur : Madame Emmanuelle HALLÉ

Par courrier du 05 février 2018, le Foyer Pour Tous Centre Social Educatif et Culturel a sollicité la commune afin d'obtenir une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2018. Par application de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens du 28 mars 2017 signée entre la commune et le centre social, le montant de la subvention se décomposerait de la manière suivante :

Intervention sur temps scolaire		
	Enveloppe maximale	19 306,56 €
	Plafonnée à la demande du FPTCSEC	17 470,00 €
Pause méridienne		
	Equilibre de l'action	64 699,00 €
Secteur enfance - jeunesse		
Partie 1	Enveloppe	61 200,00 €
	Nombre d'heures	64300
	Part variable en fonction du nombre d'heures	36 450,00 €
	TOTAL	97 650,00 €
Partie 2	Enveloppe	40 800,00 €
	Nombre d'heures	21000
	Part variable en fonction du nombre d'heures	22 500,00 €
	TOTAL	63 300,00 €
Partie 3	Enveloppe	22 440,00 €
	Nombre d'heures	7800
	Part variable en fonction du nombre d'heures	15 200,00 €
	TOTAL	37 640,00 €
TOTAL SECTEUR		198 590,00 €
Secteur Famille		
	Enveloppe globale	38 000,00 €
Vie associative		
	Enveloppe globale	5 100,00 €
Pilotage		
	Enveloppe	61 200,00 €
Contributions complémentaires	Pause méridienne	3 234,95 €
	Interventions sur le temps scolaire	873,50 €
	Enfance - Jeunesse	39 718,00 €
	Famille	1 900,00 €
TOTAL PILOTAGE		106 926,45 €
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 PREVISIONNELLE		
TOTAL SUBVENTION 2018		430 785,45 €

La demande de subvention du centre social s'élève à 430 782,00 €.

Aussi, il a été proposé au conseil municipal de délibérer et de décider de verser une subvention au centre social, pour le montant demandé. Le montant de l'avance de trésorerie versée en début d'année 2018 sera déduit du montant total de subvention pour définir le montant restant à percevoir.

Adopté à l'unanimité

Subvention exceptionnelle pour le Foyer Pour Tous Centre Social Educatif et Culturel

Rapporteur : Madame Emmanuelle HALLÉ

Le Foyer Pour Tous Centre Social Educatif et Culturel sollicite, dans le cadre de sa demande de subvention, différentes subventions exceptionnelles :

- la première d'un montant de 599 € correspond à une demande commune de la section Atelier chorégraphique et de la chorale des Croq'notes pour du matériel de sonorisation. Il s'agit de remplacer un matériel actuellement en panne, qui servira aux répétitions dans l'auditorium et la salle des fêtes et aux spectacles prévus en extérieur.
- La deuxième d'un montant de 2 659,62 € pour l'aménagement d'une salle pour les 10-13 ans. Etant donné la hausse de la fréquentation sur cette activité du centre social, la salle informatique est aujourd'hui également utilisée pour accueillir un groupe d'enfants mais n'est pas adaptée. Il s'agit ainsi d'aménager cette salle de manière plus confortable et conviviale pour en faire une salle avec plusieurs usages : l'informatique en période scolaire et une salle d'accueil pendant les vacances. Après examen des devis fournis, il est proposé de participer au financement de cet aménagement à hauteur de 1 427 €, ce qui correspond à la prise en charge du mobilier demandé.

Le conseil municipal a été amené à se prononcer sur l'octroi de ces subventions, pour les montants précédemment indiqués.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques à l'école maternelle

Rapporteur : Madame Emmanuelle HALLÉ

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'école maternelle, il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur l'auvent servant de préau dans la cour de récréation. Le montant de cette installation est décomposé de la manière suivante :

	MONTANT €HT
Coût de l'installation	19 500,00 €
Coût du raccordement au réseau	1 000,00 €
Coût total de l'opération	20 500,00 €

Ce type d'opération est éligible à un financement par la Région Grand Est, dans le cadre du programme CLIMAXION, en fonction du taux d'autoconsommation (0%) et de la puissance de l'installation (8,67 kWc). Le plan de financement serait ainsi le suivant :

Subvention Région Grand Est	1 734,00 €
Autofinancement communal	18 766,00 €
Total	20 500,00 €

Aussi, le Conseil Municipal a été invité à délibérer et à décider :

- D'approuver le projet d'installation photovoltaïque proposé,
- D'adopter le plan de financement proposé,
- De solliciter la Région Grand Est pour l'obtention d'une subvention pour le projet ;
- D'indiquer que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération (part communale) sont prévus au budget primitif 2018.

Adopté par dix-sept (17) voix POUR et une (1) ABSTENTION (Madame Séverine HENRY)

Demande de subvention pour la modernisation de l'éclairage du terrain de football

Rapporteur : Madame Evelyne QUENTIN

Dans le cadre de son budget, section d'investissement, la commune de Saint Brice Courcelles a inscrit des dépenses pour la modernisation de l'éclairage du terrain de football. Il s'agirait de déposer les projecteurs actuels pour certains défectueux, pour les remplacer par des projecteurs à technologie LED. Le montant de l'opération est estimé à 38 495 € HT.

Ce type d'opération est éligible à un financement par la fédération française de football au titre du fonds d'aide au football amateur – chapitre « équipement ».

Le plan de financement de cette opération serait ainsi le suivant :

Subvention Fédération Française de Football	7 699,00 €
Autofinancement communal	30 796,00 €
Total	38 495,00 €

Aussi, le Conseil Municipal a été invité à délibérer et à décider :

- D'approuver le projet de modernisation des éclairages du terrain de foot,
- D'adopter le plan de financement proposé,
- De solliciter la Fédération Française de Football pour l'obtention d'une subvention pour le projet ;
- D'indiquer que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération (part communale) sont prévus au budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention pour la bibliothèque (mobilier et équipement numérique)

Rapporteur : Madame Chantal RAVIER

Par délibération en date du 12 septembre 2017, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement de la nouvelle médiathèque et adopté le plan de financement proposé afin de solliciter différents partenaires susceptibles de financer le projet. Des demandes de subvention ont ainsi été déposées auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du Conseil Régional. Toutefois certains de ces financeurs sont en mesure de subventionner le mobilier et l'équipement numérique de la future médiathèque et souhaite que les demandes de subvention initialement fournies soient complétées pour intégrer dès à présent ces demandes de financement.

Le montant des dépenses correspondant au mobilier et à l'équipement numérique se décompose de la manière suivante :

Montant HT	Médiathèque
Frais de publicité	2 462,00 €
Etudes et contrôles	6 063,00 €
Maîtrise d'œuvre	34 950,00 €
Travaux - lots	758 000,00 €
Travaux annexes	7 000,00 €
Mobilier – Aménagement intérieur	124 410,00 €
Equipement numérique	40 007,00 €
TOTAL	972 892,00 €

Certains financeurs nous ont également fait part du montant prévisionnel de leur subvention. Aussi, il convient de revoir le plan de financement initialement validé pour intégrer les dépenses qui ont fait l'objet d'estimations complémentaires et mettre à jour les subventions sollicitées auprès de chaque partenaire. Il s'établirait alors de la manière suivante :

Montant HT		Médiathèque
Etat - DGD bibliothèque	35%	340 512,00 €
Conseil Régional Espace Urbains Structurants	10%	97 289,00 €
Conseil régional CLIMAXION rénovation énergétique	3%	31 250,00 €
Conseil Départemental	17%	165 391,00 €
Commune - Autofinancement	35%	338 450,00 €

Aussi, le Conseil Municipal a été invité à délibérer et à décider :

- D'approuver le projet d'aménagement de la médiathèque et son montant prévisionnel,
- D'adopter le plan de financement proposé,
- De solliciter les différents partenaires pour l'obtention d'une subvention pour le projet, y compris pour le mobilier et l'équipement informatique,
- D'indiquer que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération (part communale) sont prévus au budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu des délégations du Maire – 1er trimestre 2018

Rapporteur : Monsieur Alain LESCOUET

Considérant qu'il doit être rendu compte auprès de l'assemblée délibérante des actes pris en vertu de cette délégation à chaque séance obligatoire, le Conseil Municipal a été invité à délibérer et à décider de prendre acte du compte-rendu relatif à l'exercice des délégations faites au Maire par le Conseil Municipal, pour le premier trimestre 2018 et joint à la présente note de synthèse.

Adopté à l'unanimité